

# Stratégie d'échantillonnage des lieux du REPHY Sanitaire et du REPHYTOX pour les départements de Charente-Maritime et de Sud Vendée

## Procédure de surveillance sanitaire (contrôle officiel)

Référence interne : ODE/UL/LERPC/ 25-03

Diffusion : Libre

---

Rédigé par :

Aude Piraud,

Correspondante REPHY-REPHYTOX

Aurore Gueux

Suppléante REPHY-REPHYTOX

Vérifié par :

Ines Le Fur

Ingénieure réseaux

Approuvé par :

Coordination REPHY-REPHYTOX

Date : 17/03/2025

Signature :

Date : 17/03/2025

Signature :

Date - Signature : 19/03/2025

Original signé

---

Version 12 / date d'application du document : 01/01/25

# Sommaire

1. Introduction .....	3
1.1. Objectif du document.....	3
1.2. Stratégies du suivi .....	3
1.3. Référentiel cartographique.....	3
2. Notice des logigrammes.....	4
3. Logigrammes par secteur géographique .....	6
3.1. Suivi côtier – zone 074 / Olonne-Le Payré Sud Vendée .....	6
3.2. Suivi côtier – zone 075 / Ouest Iles de Ré et d’Oléron et nord de la zone 084 / Aval et large de la Gironde .....	8
3.3. Suivi gisement au large – zone 076 / Pertuis Breton .....	10
3.4. Suivi côtier – zone 076 / Pertuis Breton et zone 077 / Baie de l’Aiguillon .....	12
3.5. Suivi gisement au large – zone 079 / Pertuis d’Antioche .....	16
3.6. Suivi côtier – zone 079 / Pertuis d’Antioche et zone 080 / Marennes Oléron .....	18
3.7. Suivi côtier – zone 081 / Rivière de la Charente et zone 080 / Marennes Oléron.....	22
3.8. Suivi côtier – zone 082 / Pertuis de Maumusson.....	24
3.9. Suivi côtier – zone 083 / Rivière de la Seudre .....	26
3.10. Suivi côtier – zone 084 / Aval et large de la Gironde .....	28

Historique des révisions :

- *Remplacement du lieu de surveillance REPHYTOX « Mérignac » (zone Marennes Oléron) par le lieu « Chenal du Château » (zone Marennes Oléron) au cours de l’année 2024.*
- *Les périodes à risque toxines lipophiles pour l’année 2024 (version finale).*

Cette nouvelle version met à jour :

- *Les périodes à risque toxines lipophiles pour l’année 2025 (version provisoire / octobre 2024).*

# 1. Introduction

## 1.1. Objectif du document

Cette procédure a pour objet de décrire la stratégie d'échantillonnage des lieux de surveillance du REPHY Sanitaire et du REPHYTOX en région Nouvelle Aquitaine. Elle est produite par le Laboratoire Environnement & Ressources des pertuis Charentais (LER/PC), et référencée dans son système documentaire. Elle est validée par la coordination des réseaux REPHY-REPHYTOX et par les DDI de Charente-Maritime et de Vendée qui pilote le dispositif REPHYTOX en départements avec l'appui de l'Ifremer.

Les documents qui chapeautent cette procédure sont :

- La procédure nationale de la surveillance sanitaire des phycotoxines réglementées dans les zones de production de coquillages. Prescriptions du réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins (REPHYTOX) dont la dernière version en cours à la date d'édition de ce rapport est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.13155/56600>
- La procédure de prélèvement pour la surveillance sanitaire des zones de production de coquillages. Prescriptions des réseaux de surveillance microbiologique (REMI) et phycotoxinique (REPHYTOX) dont la dernière version en cours est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00640/75229/>
- Procédure nationale pour la mise en œuvre du réseau d'observation et de surveillance du phytoplancton et de l'hydrologie dans les eaux littorales (REPHY) : <https://doi.org/10.13155/50389>

## 1.2. Stratégies du suivi

Les logigrammes, présentés par secteur géographique, indiquent la logique opérationnelle à suivre entre les lieux de surveillance du REPHY et du REPHYTOX dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de ces réseaux. Ces stratégies sont détaillées dans le document de procédure nationale REPHYTOX cité ci-dessus et plus particulièrement dans le paragraphe « STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE »<sup>1</sup>.

Trois stratégies principales peuvent coexister selon les secteurs surveillés :

- Le suivi côtier régulier ou en alerte de l'ensemble des familles de phytoplancton potentiellement toxique
- Le suivi systématique hebdomadaire sur les lieux à risque en période à risque pour les toxines lipophiles dans les coquillages
- Le suivi systématique des trois familles de toxines en période de pêche des gisements au large et à grande profondeur

Rappel : Sur les secteurs où l'exploitation professionnelle n'est pas réalisée toute l'année, et qu'il ne s'y s'exerce pas de surveillance pendant l'arrêt d'exploitation, des prélèvements avec analyse des trois types de toxines doivent être réalisés durant le mois précédant la reprise de l'exploitation. Pour plus de précisions, se référer au document de prescriptions national.

Les lieux à risque pour les toxines lipophiles et périodes à risque sont issues de la dernière version du document national. Deux versions sont établies : une version provisoire en fin d'année pour l'année n+1, et une définitive émise courant de l'année n.

[Le Moigne Morgan, Lemoine Maud \(2024\). Lieux et périodes à risque 2025 pour les toxines lipophiles. Complément aux prescriptions REPHYTOX. Ref. Version V.1 \(provisoire\) / Octobre 2024. https://archimer.ifremer.fr/doc/00919/103059/](https://archimer.ifremer.fr/doc/00919/103059/)

## 1.3. Référentiel cartographique

Les coordonnées des lieux de surveillance sont consultables sur le site web SURVAL de l'Ifremer mis à jour quotidiennement, à l'adresse suivante : <http://wwz.ifremer.fr/surval/>

<sup>1</sup> <https://doi.org/10.13155/56600>

## 2. Notice des logigrammes

<b>Zone marine / Baie de...</b> <b>ou Zone xx-xx nom zone</b>	Nom et numéro de la (des) zone(s) marine(s) quadrige (Q <sup>2</sup> ) / du secteur géographique ou de la zone d'exploitation classée
<b>Suivi Côtier ou Large</b>	Type de suivi selon le type d'exploitation
<b>Point 1 EAU</b> <b>ou Point 2 EAU</b>	CADRE BLEU: lieux de surveillance EAU Fréquence : mensuelle, toutes les 2 semaines, ou hebdomadaire, selon le lieu et en fonction du contexte
<b>Point 1 (coquillage)</b> <b>Point 2 (coquillage)</b> ...	CADRE VERT: lieux de surveillance COQUILLAGE Libellé Q <sup>2</sup> du point de prélèvement + ( <i>taxon</i> ) à prélever. <u>En souligné le taxon sentinelle Moules le cas échéant</u> <u>Point sentinelle en souligné le cas échéant.</u> En cas d'alerte le(s) point(s) sentinelle(s) est (sont) activé(s) en semaine N+1. D'autres points peuvent être activés en semaine N+2 si les résultats sont non conformes sur le point sentinelle..
	Lien logique hors alerte
	Lien logique en alerte
	Retour à la normale selon les prescriptions du REPHYTOX
	Résultat non-conforme si phytoplancton ou phycotoxines supérieurs au seuil en vigueur ou au demi-seuil pour les toxines lipophiles En cas d'alerte phycotoxines, les prélèvements de coquillages sont à reconduire jusqu'à obtention de deux résultats conformes successifs.
<b>Semaine N</b>	Semaine N, Semaine N+1... Logique temporelle
<b>Remarques du LER :</b> ....	Commentaire du LER.

**LA RÉALISATION DES PRÉLÈVEMENTS, PLANIFIÉS OU EN ALERTES, EST CONDITIONNÉE A UN ACCÈS FAVORABLE A LA RESSOURCE.**

**CES LOGIGRAMMES SONT SOUMIS A AMÉLIORATION CONTINUE, LES STRATÉGIES D'ÉCHANTILLONNAGE SONT PRÉSENTÉES À TITRE INDICATIF ET SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER EN FONCTION DES SIGNAUX ENVIRONNEMENTAUX NOUVEAUX**

**Légendes et sources :**

Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages

-  Flore Totale
-  Flore Indicatrice
-  Flore Partielle

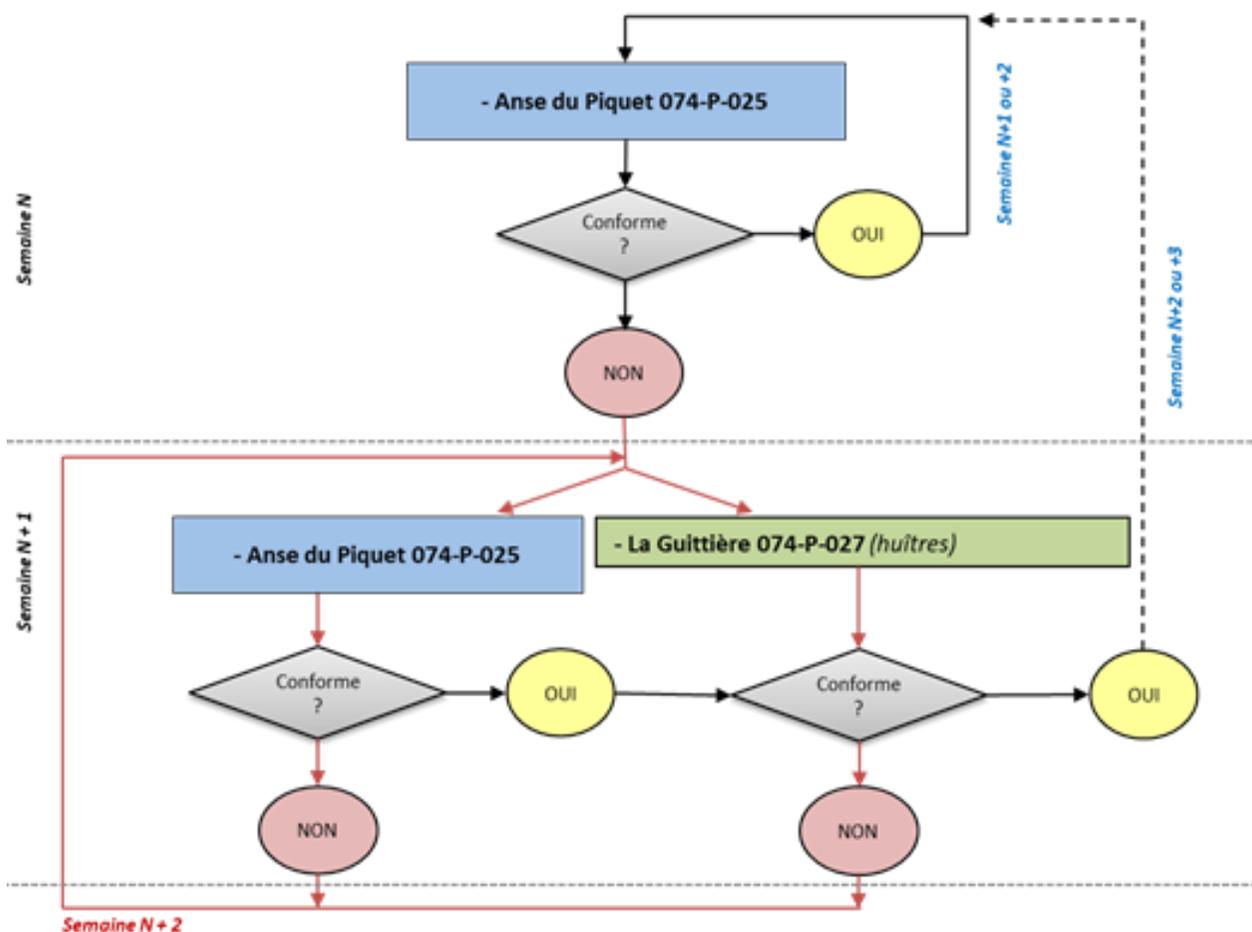
**Sources des cartes accompagnant les logigrammes :**

*OpenStreetMap, Ifremer/Quadrige*

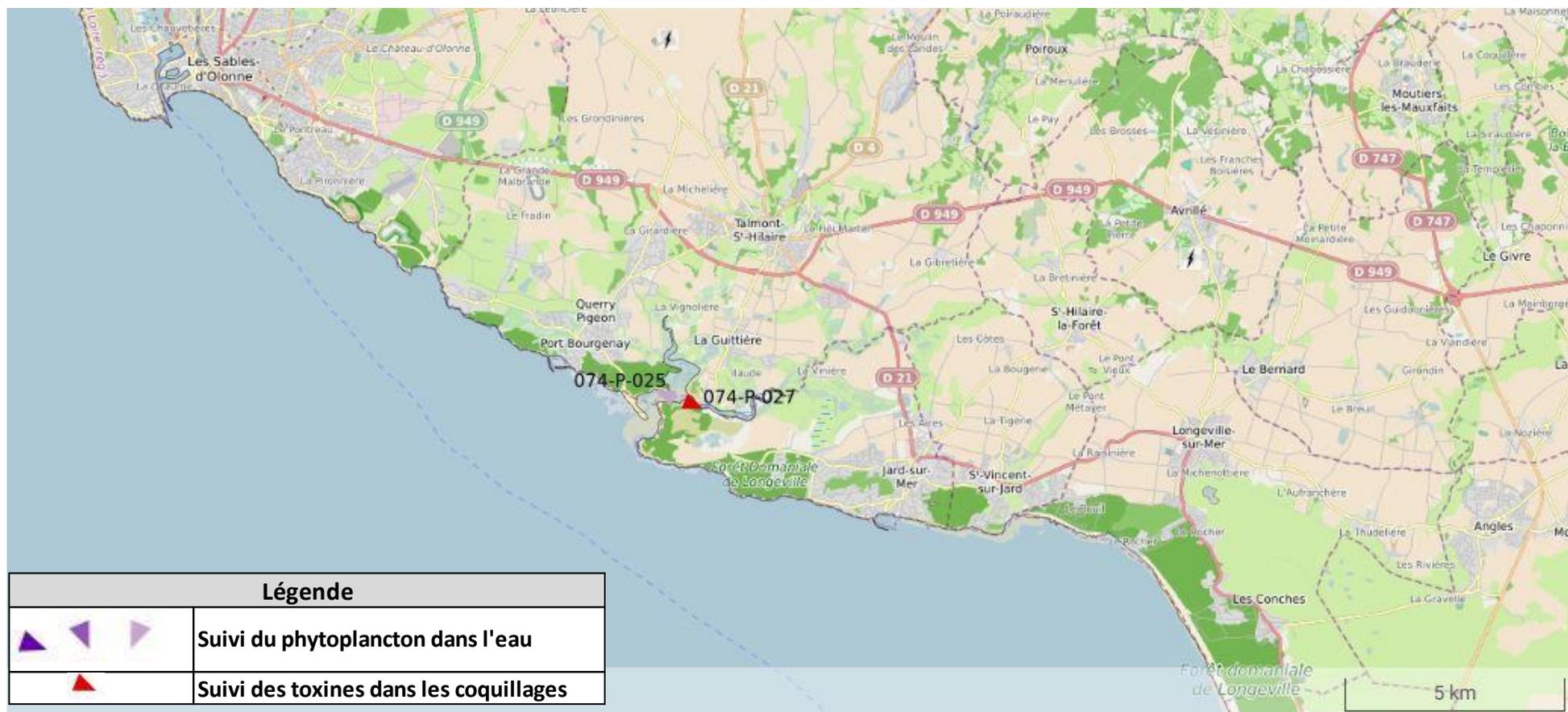
### 3. Logigrammes par secteur géographique

#### 3.1. Suivi côtier – zone 074 / Olonne-Le Payré Sud Vendée

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



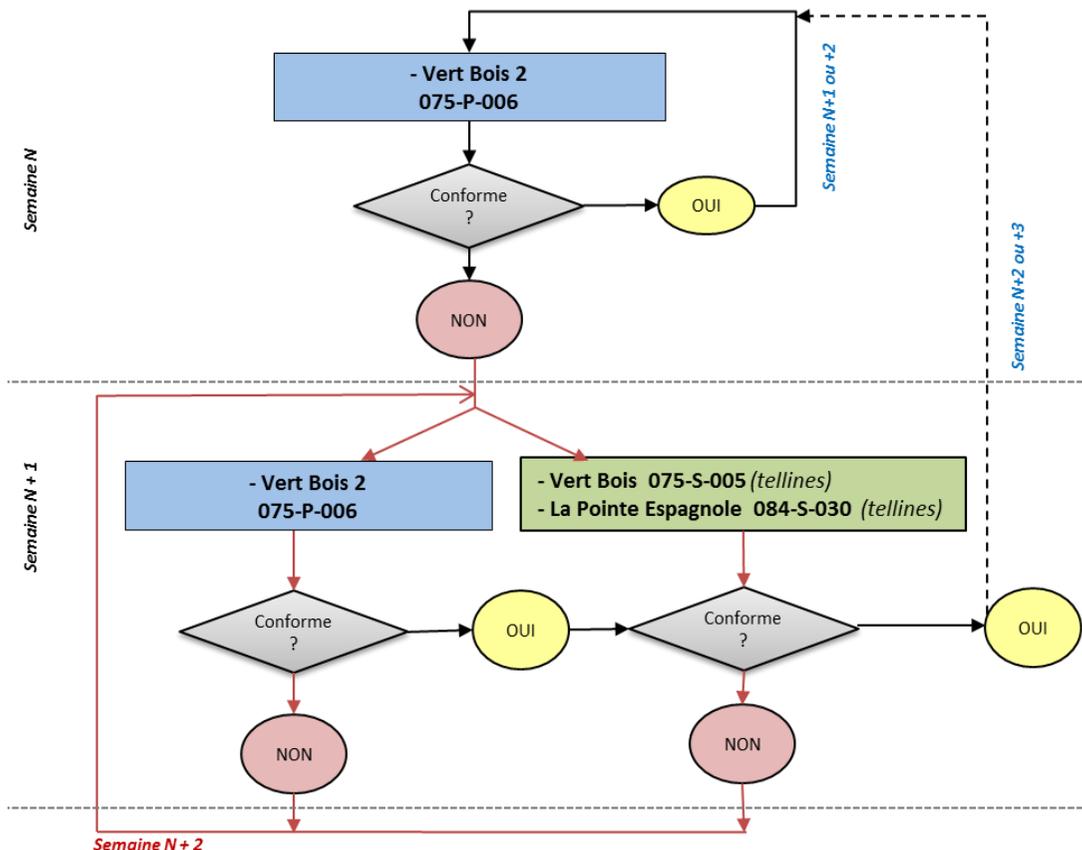
**Remarques du LER :** le suivi REPHY Sanitaire du point 074-P-025 Anse du Piquet est saisonnier et dépend du département 85 (Sud). Les prélèvements d'eau s'opèrent sur la période mars - octobre.



LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
074-P-025 - Anse du Piquet	46.43414	-1.64962	EAU
074-P-027 - La Guittière	46.43085	-1.63547	COQUILLAGE

### 3.2. Suivi côtier – zone 075 / Ouest Iles de Ré et d'Oléron et nord de la zone 084 / Aval et large de la Gironde

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



**Remarques du LER :** la surveillance des gisements de « Vert Bois » et de « La Pointe Espagnole » est dépendante de leur autorisation d'exploitation. À ce jour, ces deux gisements sont en situation de classement dit à « Eclipse » selon l'arrêté préfectoral n°18-00041 du 20/12/2018. Dans le cas d'une reprise d'exploitation, un prélèvement d'eau doit être réalisé un mois et deux semaines avant l'ouverture. Pour les coquillages, un prélèvement est à prévoir deux semaines avant ouverture pour l'analyse des trois familles de toxines et une semaine avant ouverture pour l'analyse des toxines lipophiles.

L'évaluation des lieux/Périodes à risque pour les toxines lipophiles n'est plus réalisée pour les points coquillages « La Pointe Espagnole » depuis 2017 et « Vert Bois » depuis 2022 (arrêt d'exploitation début novembre 2021).

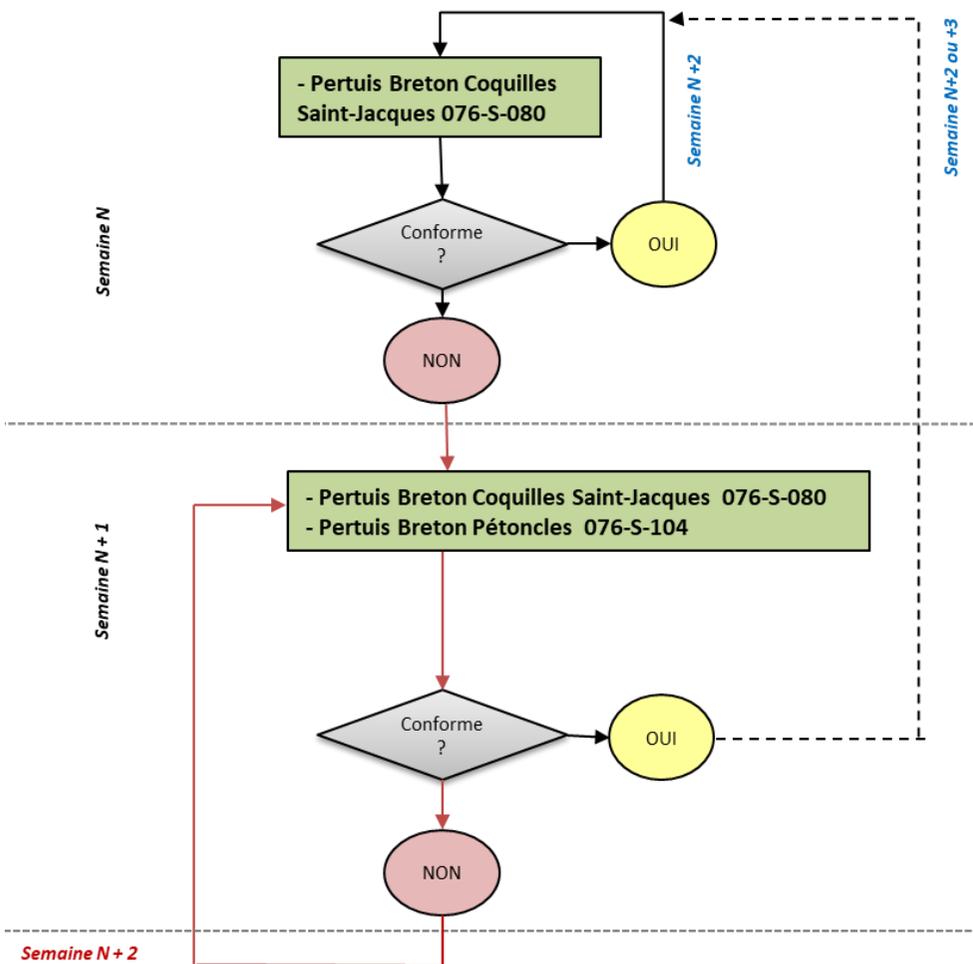


LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
075-P-006 - Vert Bois 2	45.84061	-1.29021	EAU
075-S-005 - Vert Bois	Surfacique		COQUILLAGE
084-S-030 - La Pointe Espagnole	Surfacique		COQUILLAGE

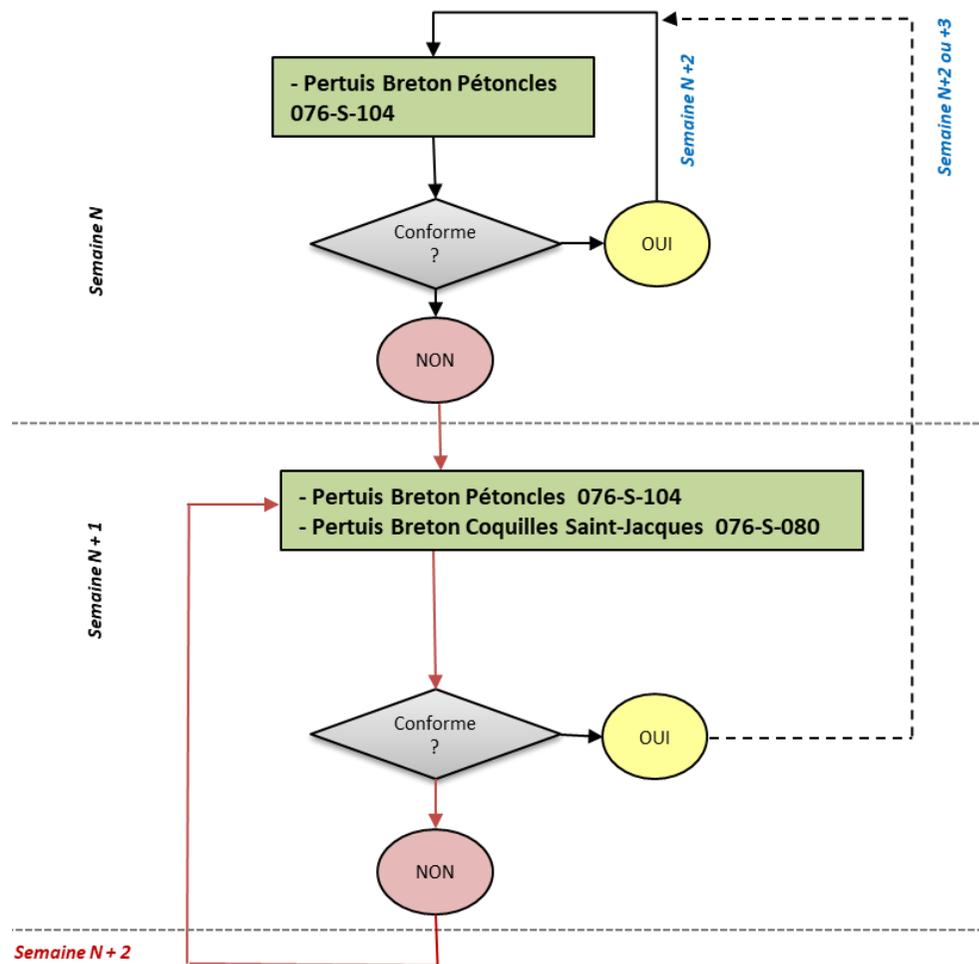
	<b>Suivi du phytoplancton dans l'eau</b>
	<b>Suivi des toxines dans les coquillages</b>

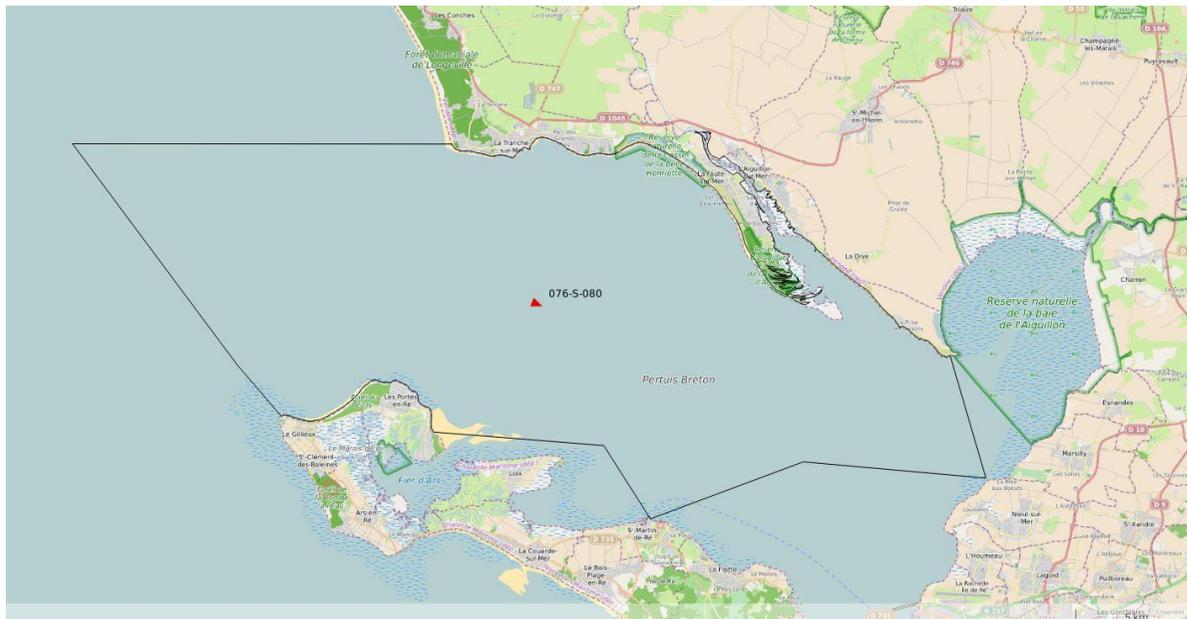
### 3.3. Suivi gisement au large – zone 076 / Pertuis Breton

Suivi gisement au large

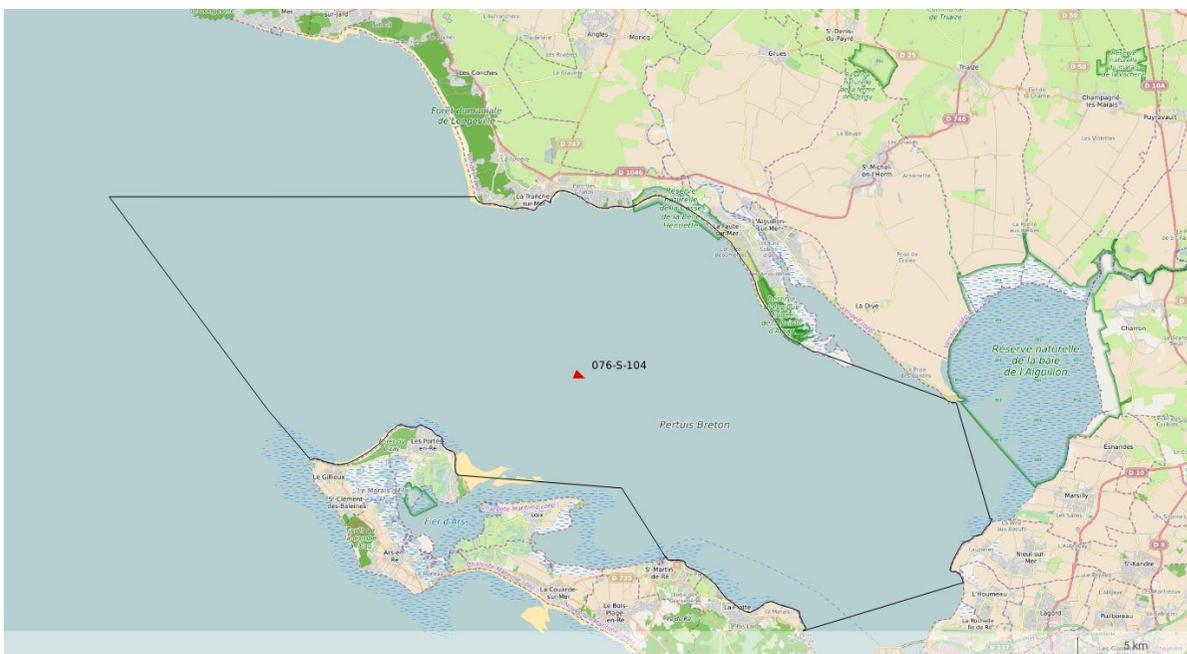


Suivi gisement au large





LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
076-S-080 - Pertuis Breton Coquilles Saint-Jacques	Surfacique		COQUILLAGE
076-S-104 - Pertuis Breton Pétoncles	Surfacique		COQUILLAGE



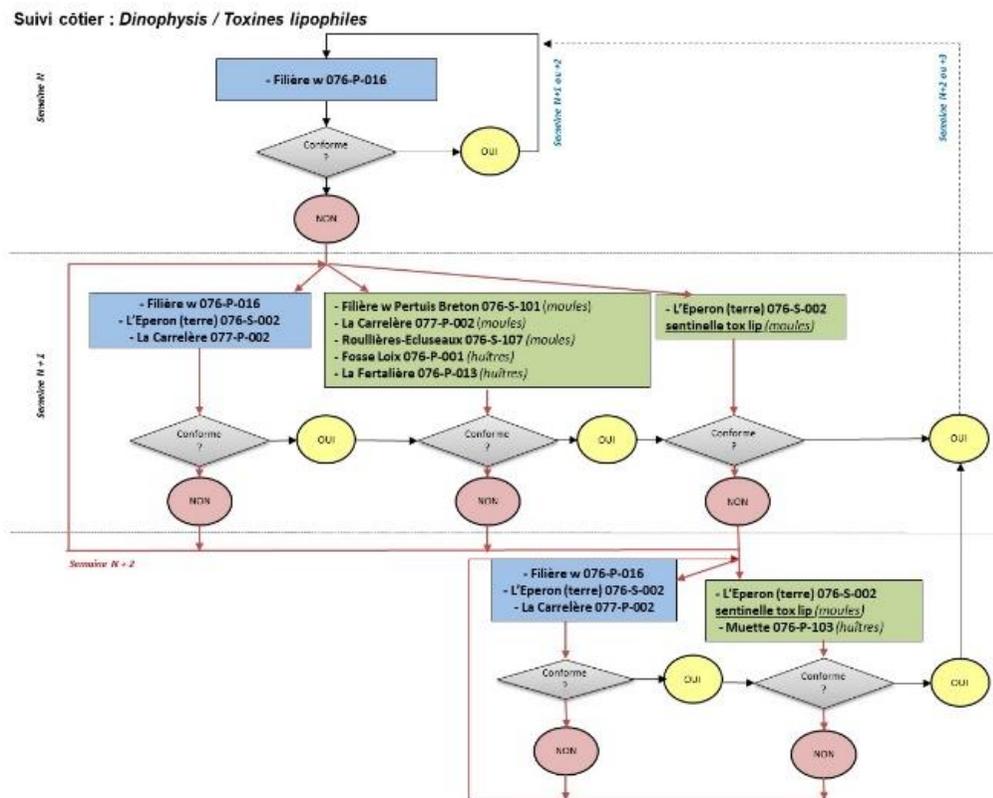
Légende	
	Suivi des toxines dans les coquillages

### 3.4. Suivi côtier – zone 076 / Pertuis Breton et zone 077 / Baie de l'Aiguillon

#### Ces zones marines concernent les départements de Charente-Maritime et Sud Vendée

Informations sur les Lieux/Périodes à risque pour les toxines lipophiles -  
année 2025

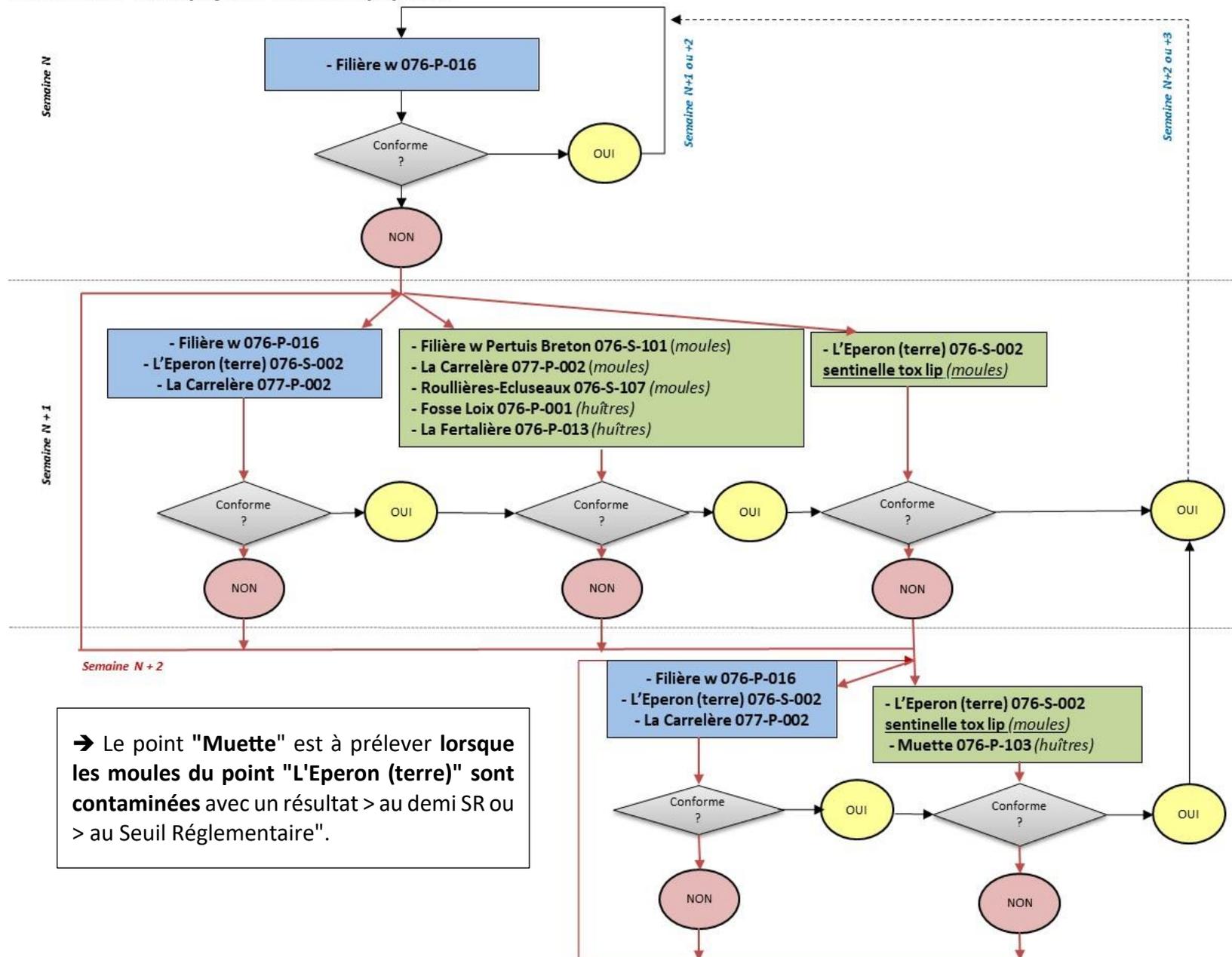
Suivi côtier : Dinophysis / Toxines lipophiles => consulter le graphe agrandi en page suivante.



Zone marine	076 - Pertuis Breton
Lieu concerné de la zone	076-S-101 Filière w Pertuis Breton
jan	
fev	
mar	
avr	
mai	
juin	
juil	
aou	
sep	
oct	
nov	
dec	

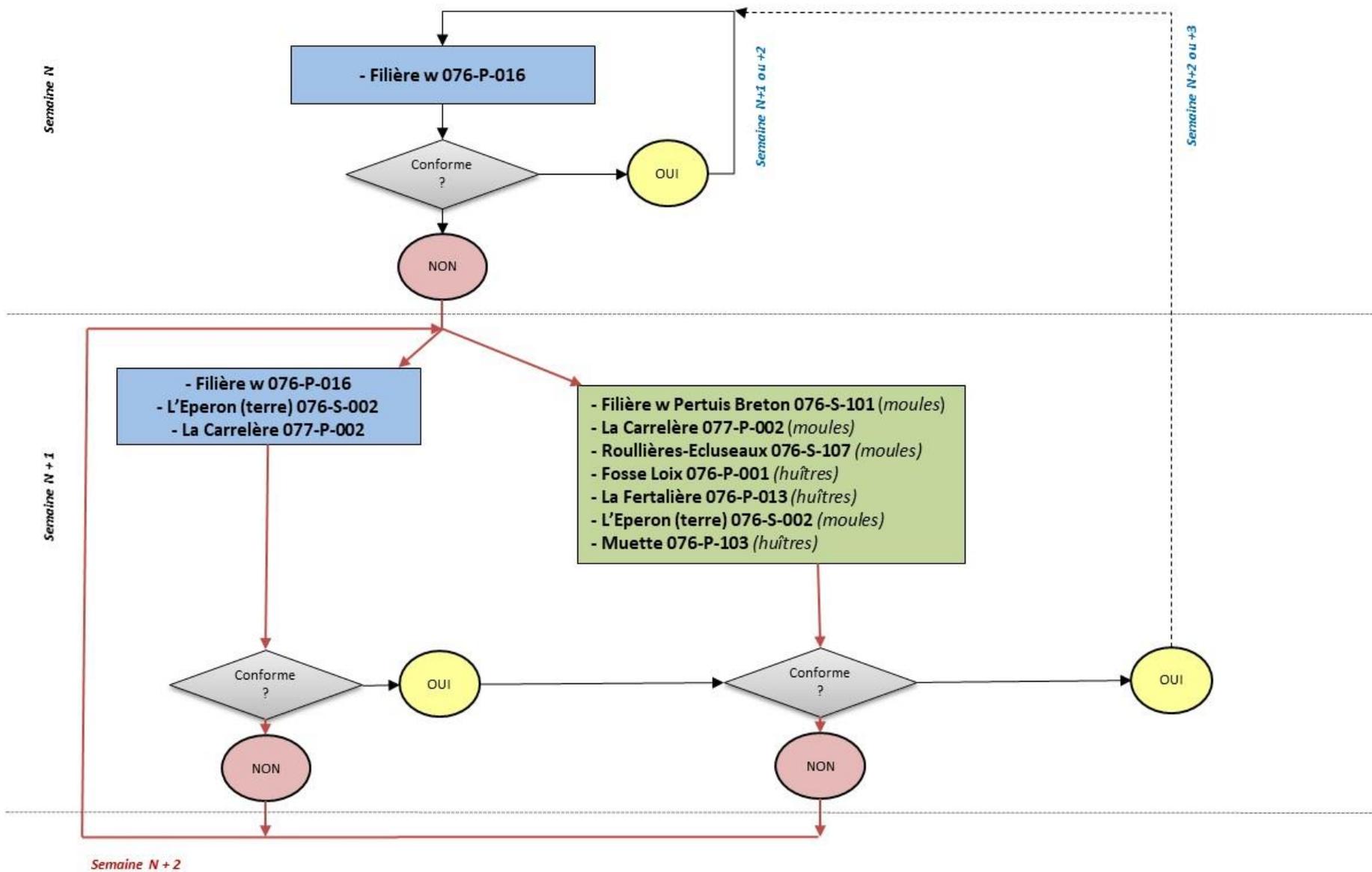
**Remarques du LER :** Département 17 : « Filière w Pertuis Breton », « La Carrelère », « Fosse Loix » et « La Fertalière ».  
Département 85 - Sud Vendée : « Rouillères-Ecluseaux », « L'Eperon (terre) » et « Muette ».

## Suivi côtier : *Dinophysis* / Toxines lipophiles



→ Le point "Muette" est à prélever lorsque les moules du point "L'Eperon (terre)" sont contaminées avec un résultat > au demi SR ou > au Seuil Réglementaire".

## Suivi côtier : *Alexandrium/PSP* ou *Pseudo-nitzschia/ASP*

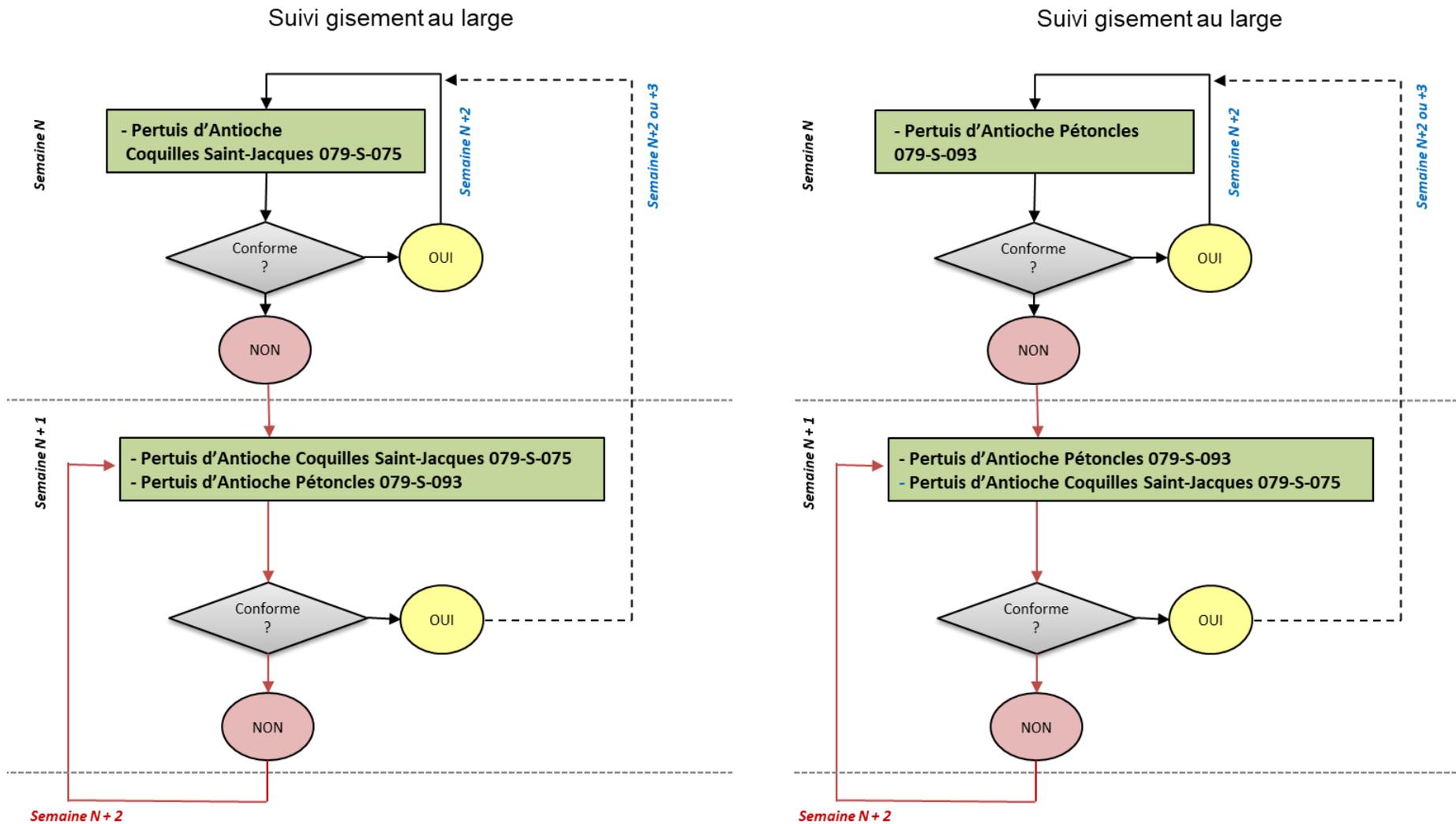




LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
076-P-001 - Fosse Loix	46.22764	-1.40795	COQUILLAGE
076-P-013 - La Fertalière	46.19796	-1.20202	COQUILLAGE
076-P-016 - Filière w	46.27814	-1.37695	EAU
076-P-103 - Muette	46.2798	-1.2412	COQUILLAGE
077-P-002 - La Carrelère	46.22998	-1.20011	EAU - COQUILLAGE
076-S-107 - Rouillères-Ecluseaux	Surfacique		COQUILLAGE
076-S-002 - L'Eperon (terre)	Surfacique		EAU - COQUILLAGE
076-S-101 - Filières w Pertuis Breton	Surfacique		COQUILLAGE

Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages

### 3.5. Suivi gisement au large – zone 079 / Pertuis d'Antioche



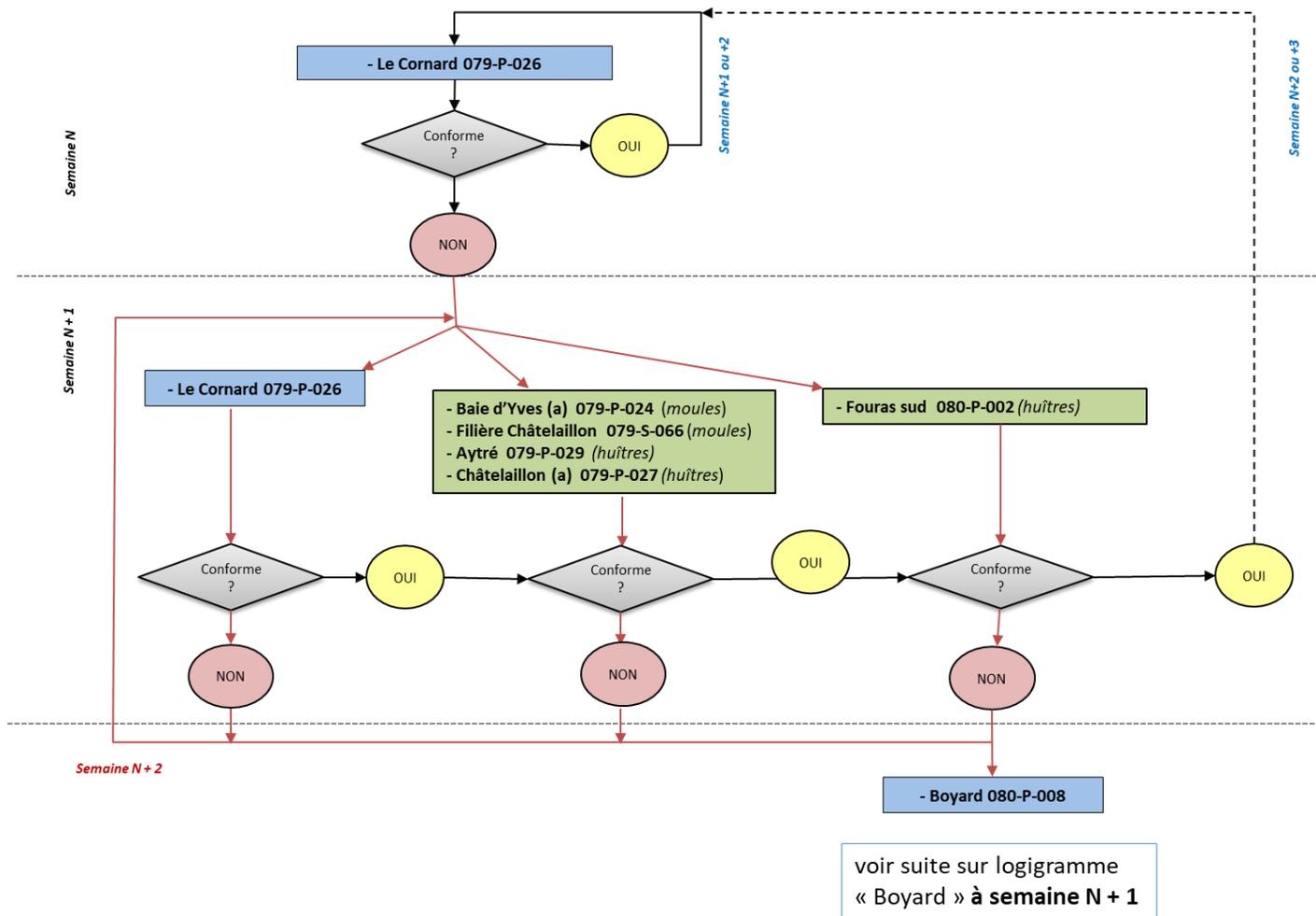


Légende	
▲	Suivi des toxines dans les coquillages

LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
079-S-075 - Pertuis d'Antioche Coquilles Saint-Jacques		Surfacique	COQUILLAGE
079-S-093 - Pertuis d'Antioche Pétoncles		Surfacique	COQUILLAGE

### 3.6. Suivi côtier – zone 079 / Pertuis d'Antioche et zone 080 / Marennes Oléron

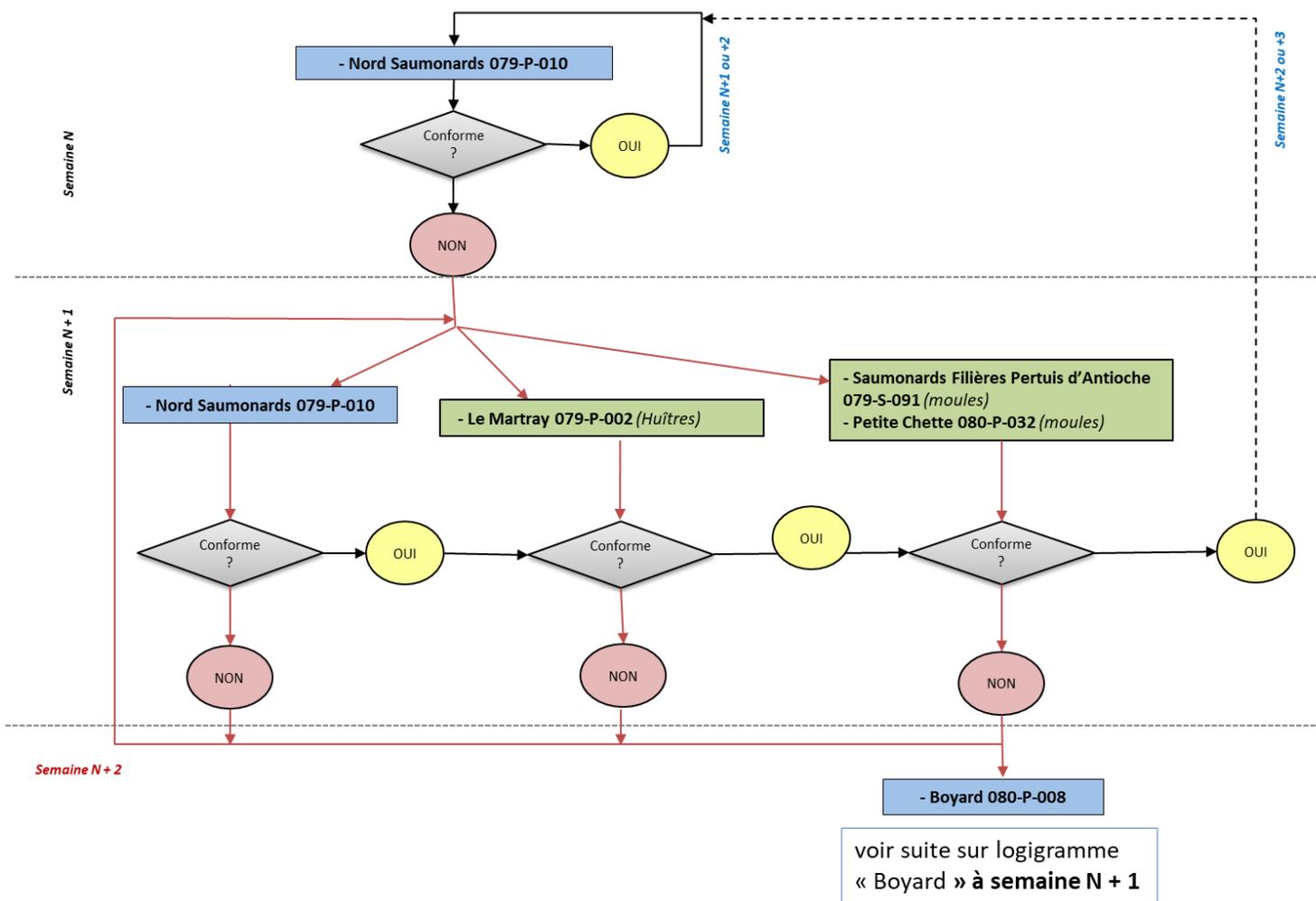
Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



#### Informations sur les Lieux/Périodes à risque pour les toxines lipophiles - année 2025

Zone marine	Lieu concerné de la zone		jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sep	oct	nov	dec
079 - Pertuis d'Antioche	079-P-024	Baie d'Yves (a)												
079 - Pertuis d'Antioche	079-S-066	Filière Châtelaiillon												

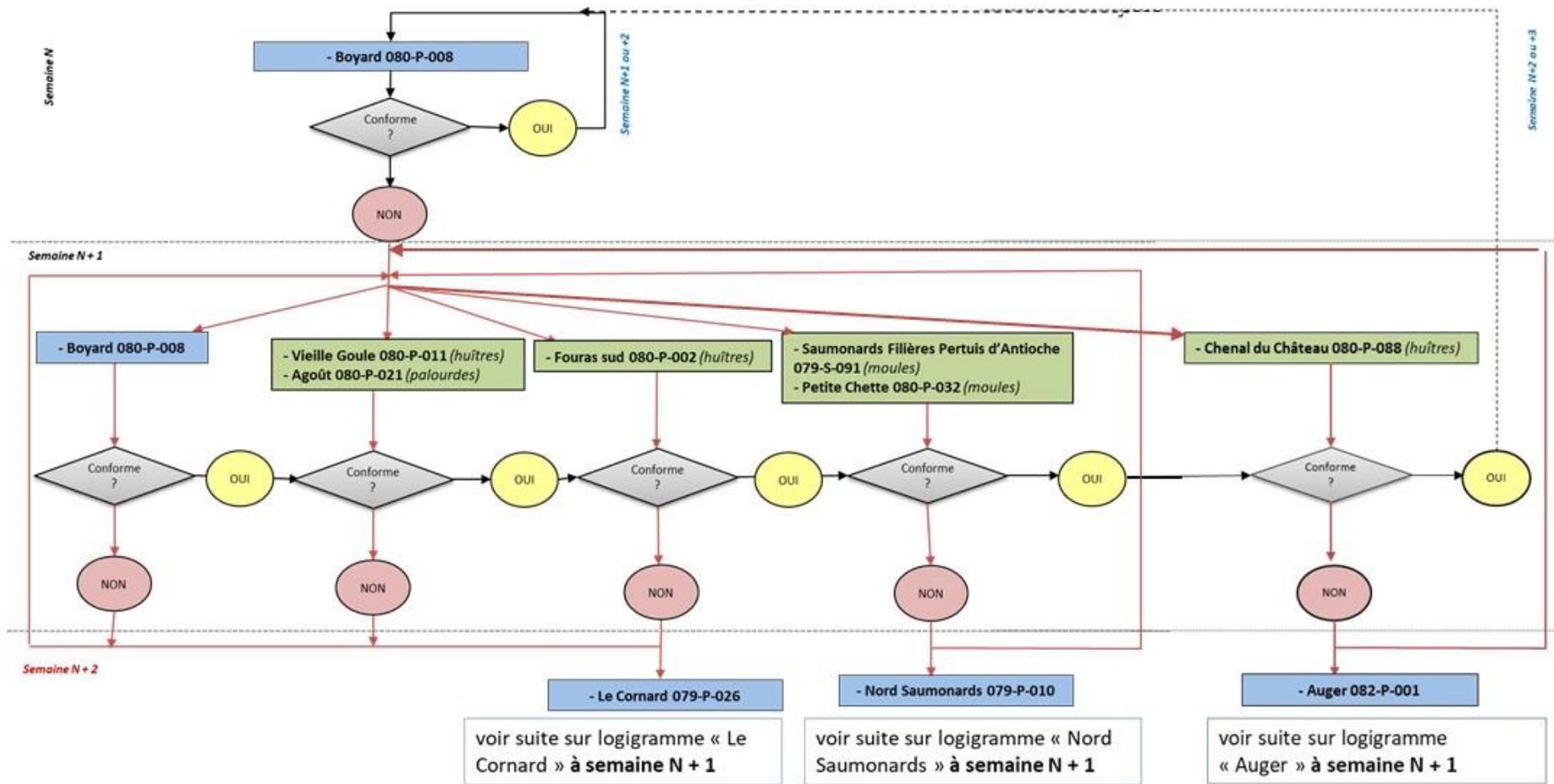
Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



Informations sur les zones-lieux : périodes à risque pour les toxines lipophiles - année 2025

Zone marine	Lieu concerné de la zone		jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sep	oct	nov	dec
079 - Pertuis d'Antioche	079-S-091	Saumonards Filières Pertuis d'Antioche												
080 – Marennes Oléron	080-P-032	Petite Chette												

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



Informations sur les zones-lieux : périodes à risque pour les toxines lipophiles - année 2025

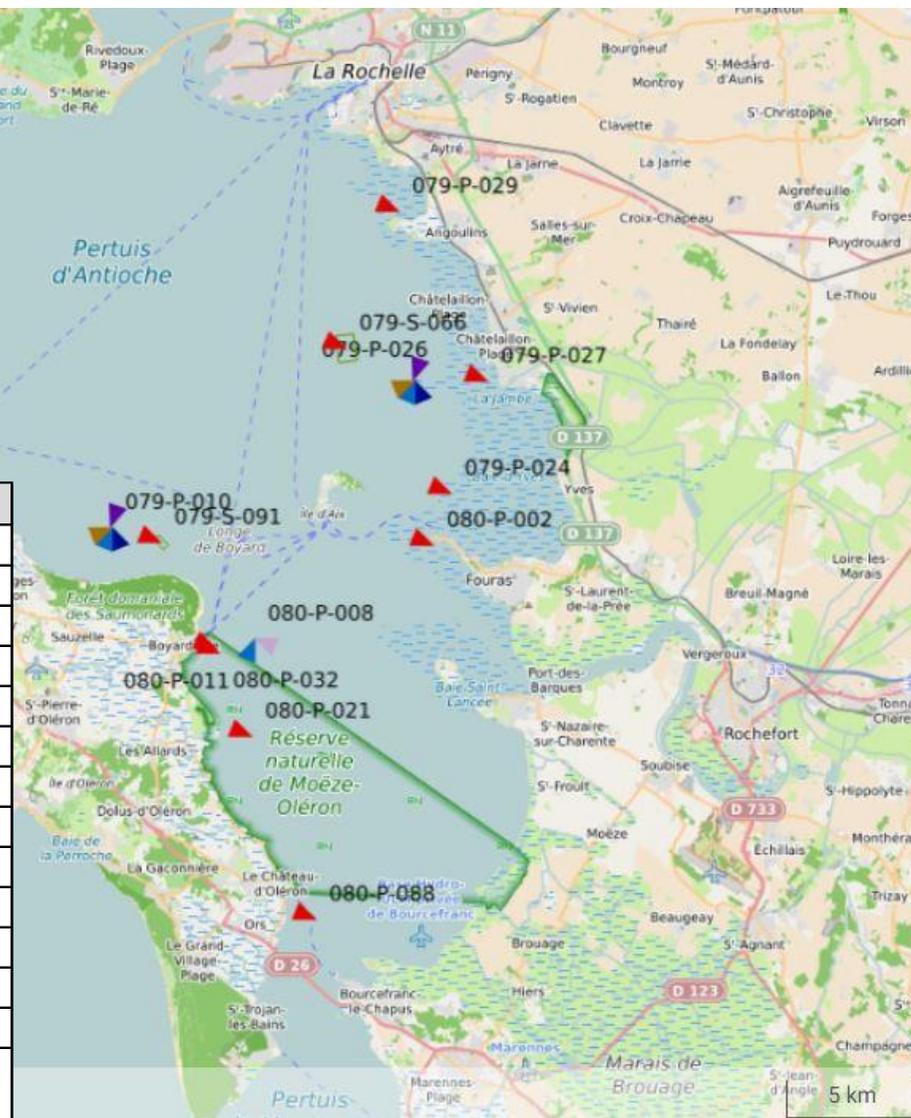
Zone marine	Lieu concerné de la zone	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sep	oct	nov	dec
079 - Pertuis d'Antioche	079-S-091 Saumonards Filières Pertuis d'Antioche												
080 – Marennes Oléron	080-P-032 Petite Chette												

**Remarques du LER :** exploitation saisonnière du point 080-P-021 Agoût. Ouverture : avril à juin année n.



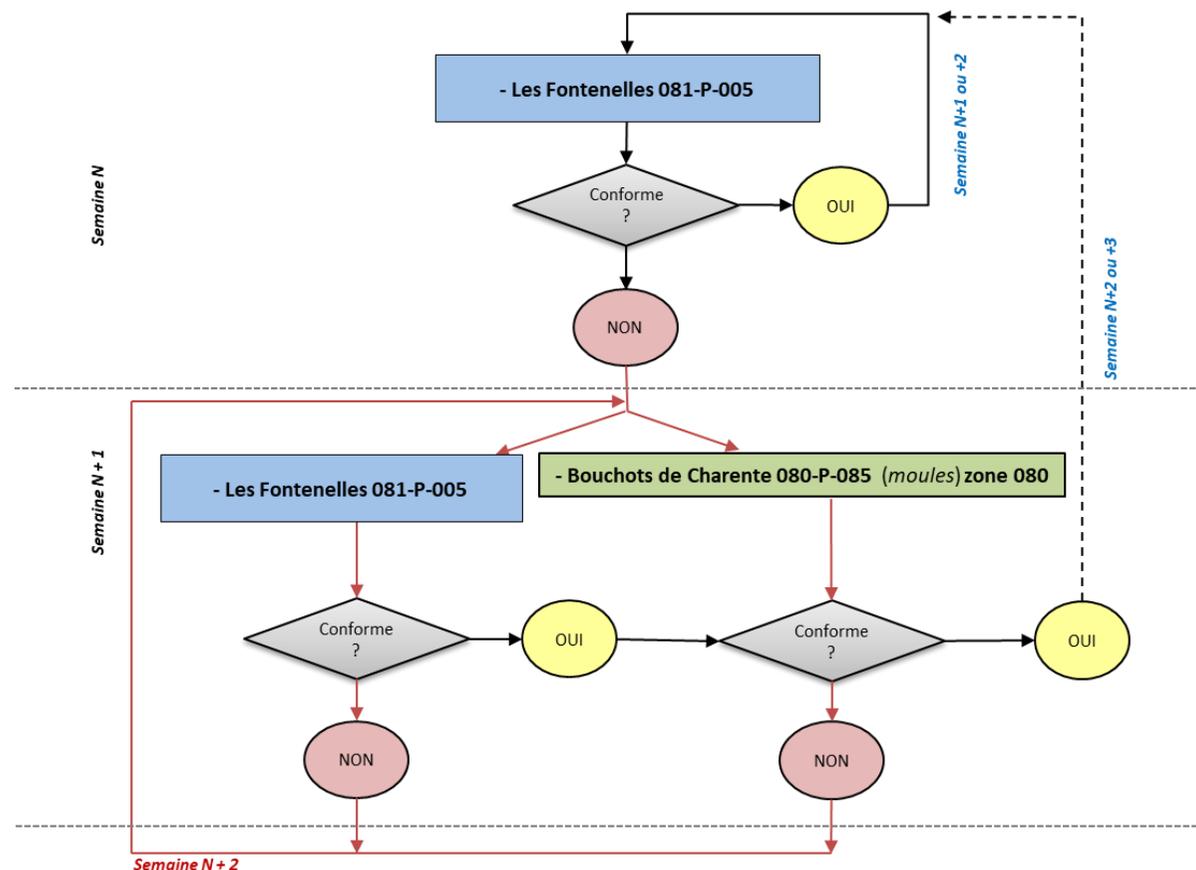
Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages

LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
079-P-002 - Le Martray	46.19817	-1.48608	COQUILLAGE
079-P-010 - Nord Saumonards	46.00594	-1.27788	EAU
079-P-024 - Baie d'Yves (a)	46.01737	-1.11274	COQUILLAGE
079-P-026 - Le Cornard	46.05514	-1.13060	EAU
079-P-027 - Chatellaillon (a)	46.05498	-1.09510	COQUILLAGE
079-P-029 - Aytré	46.11181	-1.13827	COQUILLAGE
080-P-002 - Fouras sud	45.99997	-1.12143	COQUILLAGE
080-P-008 - Boyard	45.96864	-1.20844	EAU
080-P-011 - Vieille Goule	45.96537	-1.22706	COQUILLAGE
080-P-021 - Agoût	45.93592	-1.20977	COQUILLAGE
080-P-088 - Chenal du Château	45.87448	-1.17861	COQUILLAGE
080-P-032 - Petite Chette	45.96380	-1.22544	COQUILLAGE
079-S-066 - Filière Châtellaillon	Surfacique		COQUILLAGE
079-S-091 - Saumonards Filières Pertuis d'Antioche	Surfacique		COQUILLAGE



### 3.7. Suivi côtier – zone 081 / Rivière de la Charente et zone 080 / Marennes Oléron

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



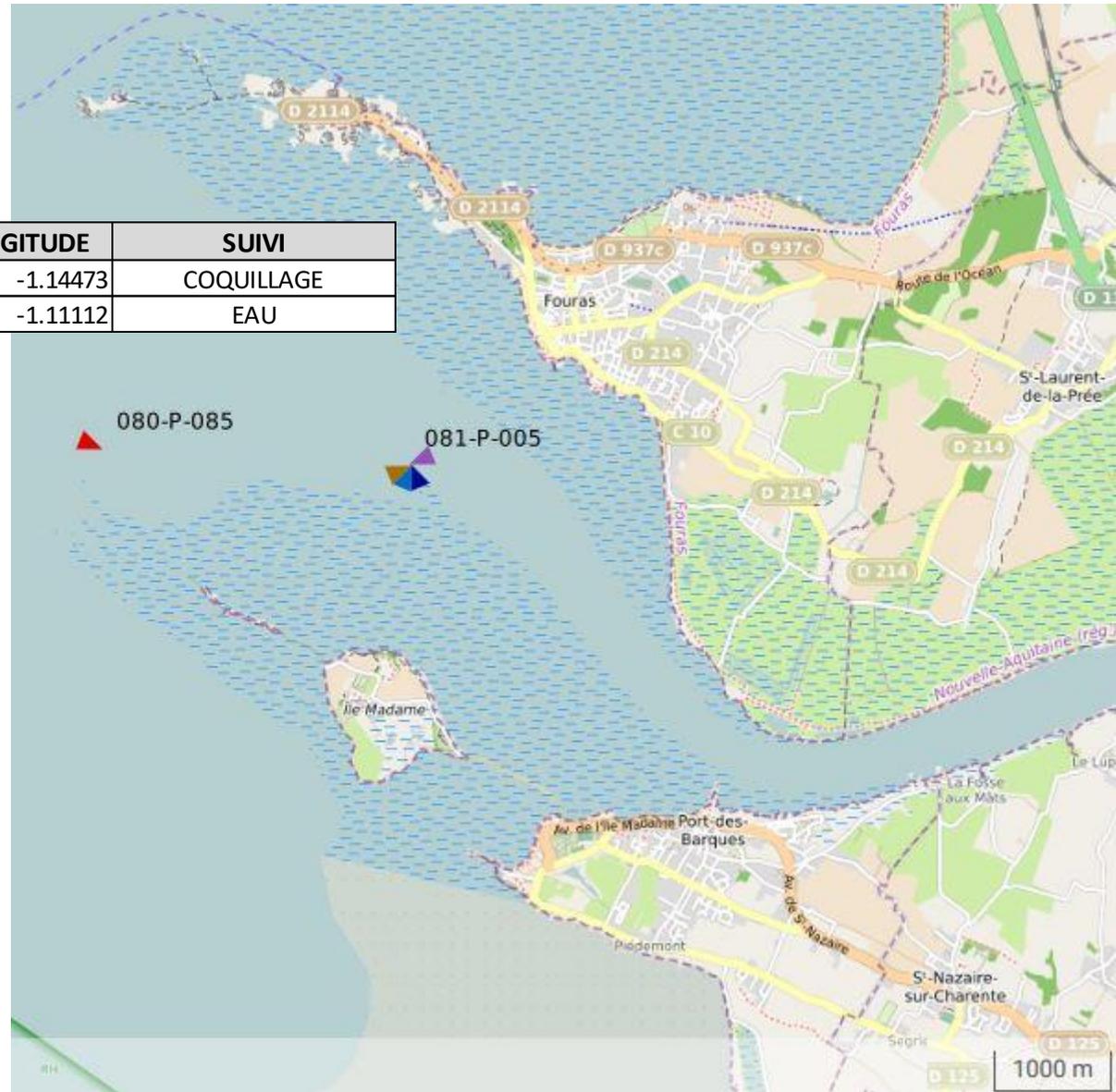
**Remarques du LER :** le point eau « Les Fontenelles » est situé dans la zone 081 et permet toutefois une veille des espèces toxiques dans l’eau pour le lieu de surveillance coquillage « Bouchots de Charente » situé plus en aval dans la zone 080.

#### Informations sur les zones-lieux : périodes à risque pour les toxines lipophiles - année 2025

Zone marine	Lieu concerné de la zone	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aou	sep	oct	nov	dec
080 – Marennes Oléron	080-P-085 Bouchots de Charente												

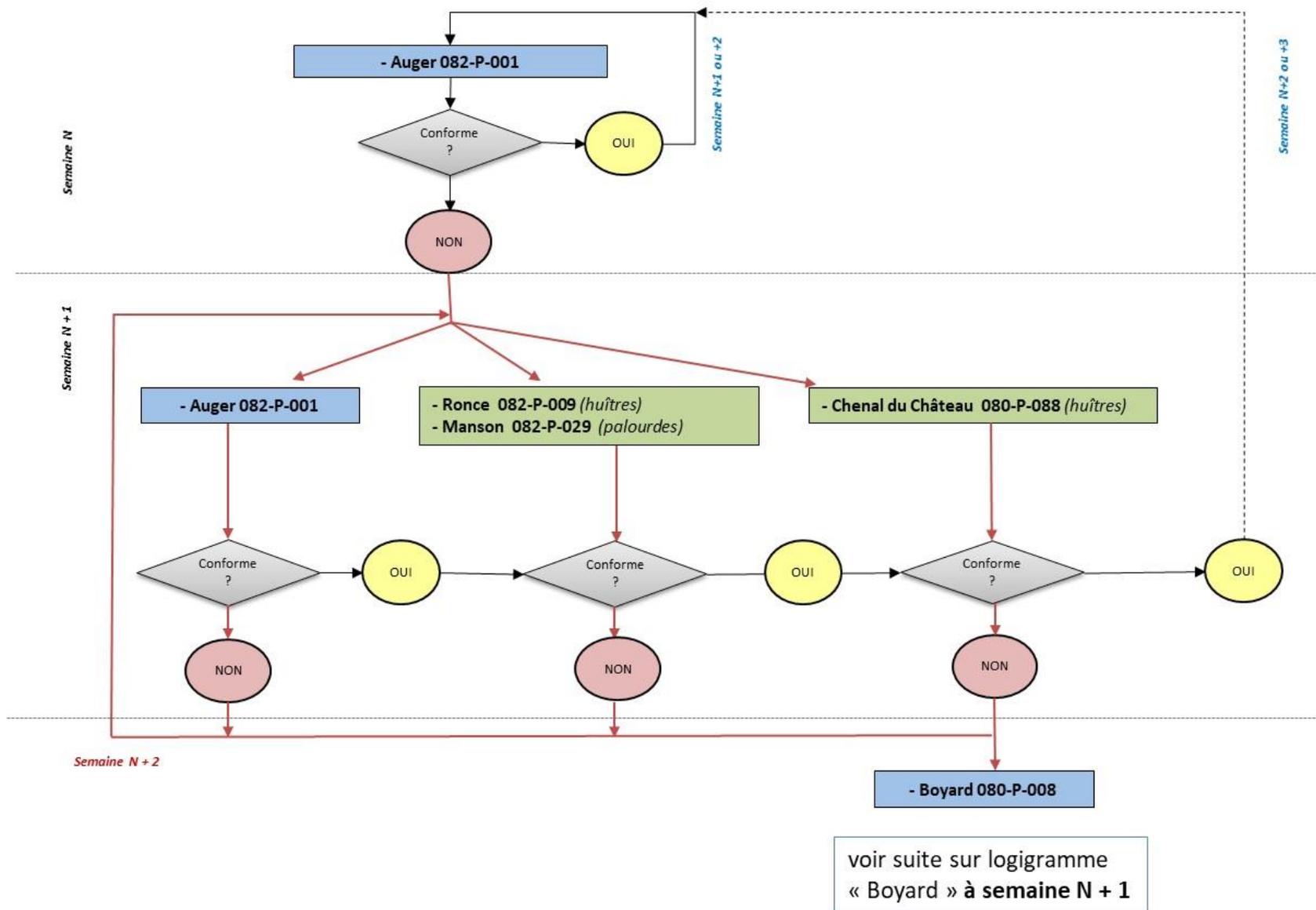
LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
080-P-085 - Bouchots de Charente	45.97728	-1.14473	COQUILLAGE
081-P-005 - Les Fontenelles	45.97599	-1.11112	EAU

Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages



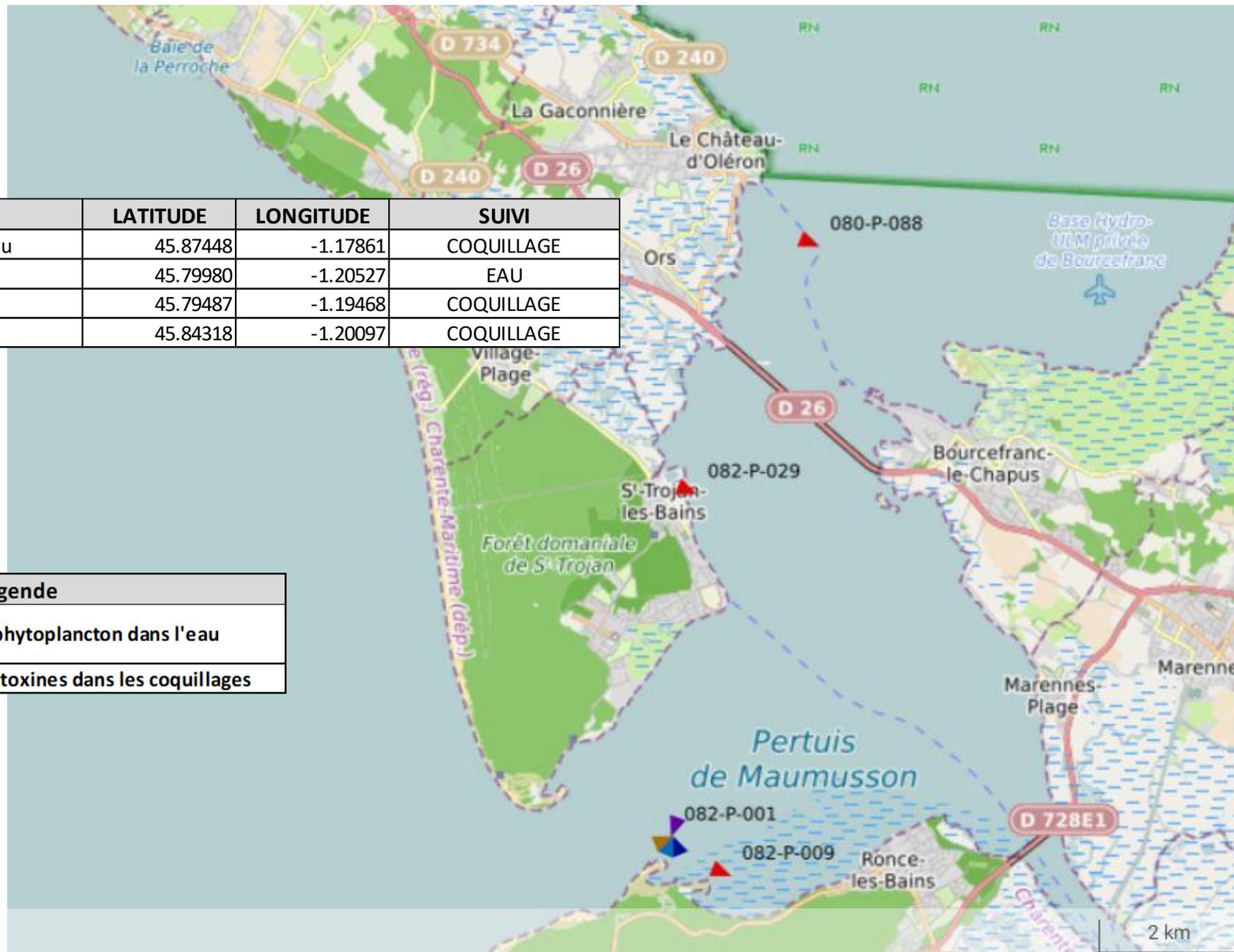
### 3.8. Suivi côtier – zone 082 / Pertuis de Maumusson

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



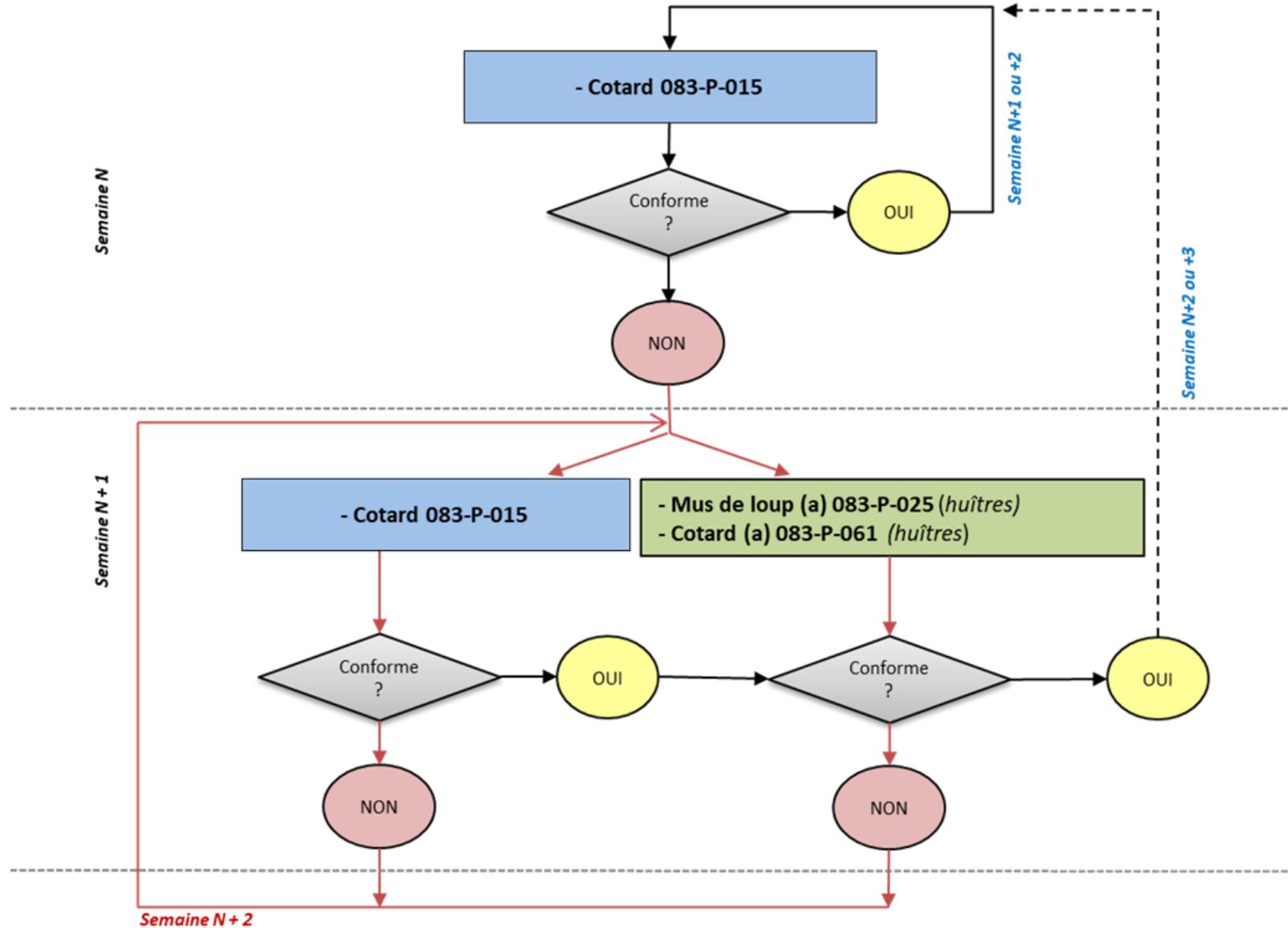
LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
080-P-088 - Chenal du Château	45.87448	-1.17861	COQUILLAGE
082-P-001 - Auger	45.79980	-1.20527	EAU
082-P-009 - Ronce	45.79487	-1.19468	COQUILLAGE
082-P-029 - Manson	45.84318	-1.20097	COQUILLAGE

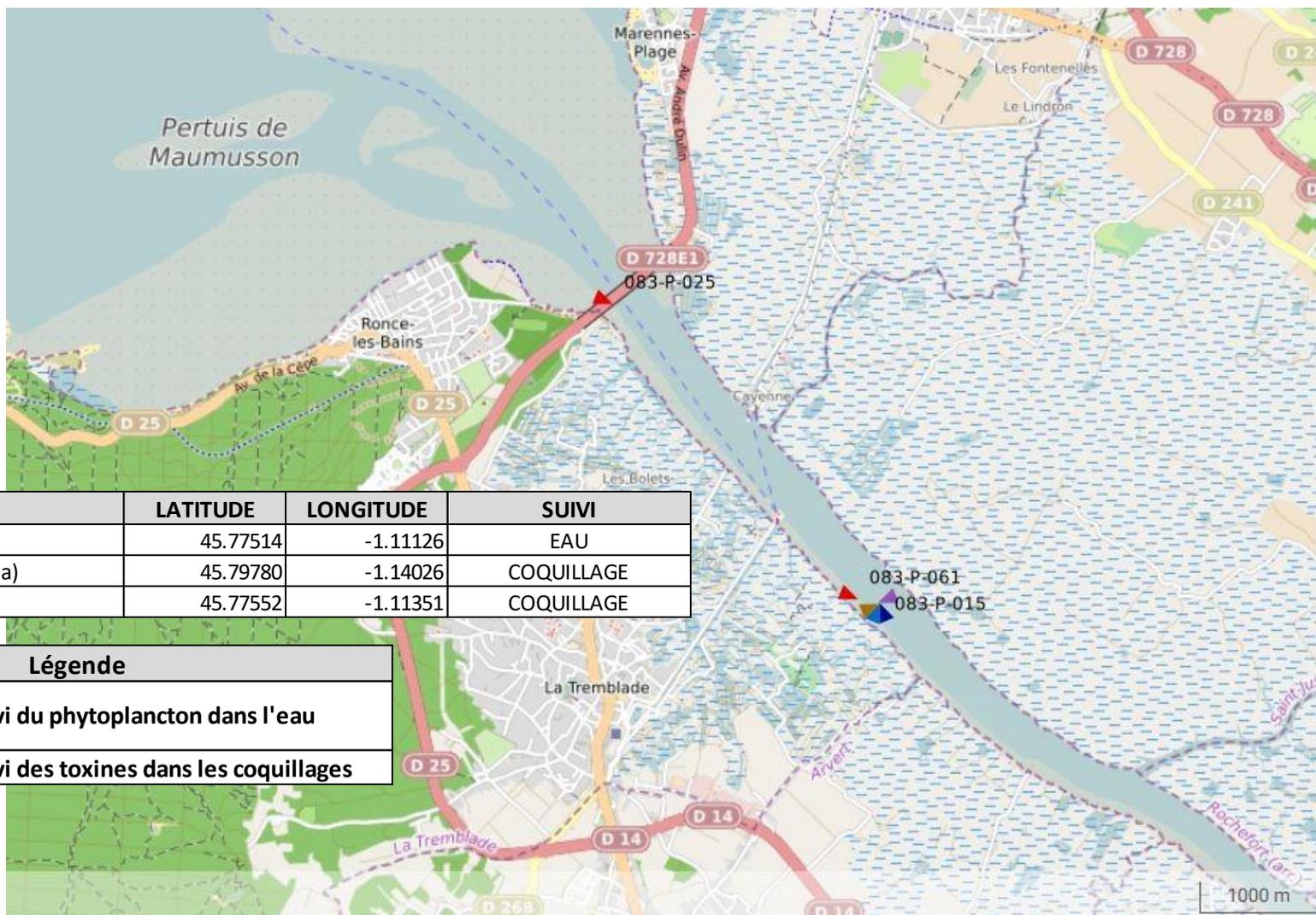
Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages



### 3.9. Suivi côtier – zone 083 / Rivière de la Seudre

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



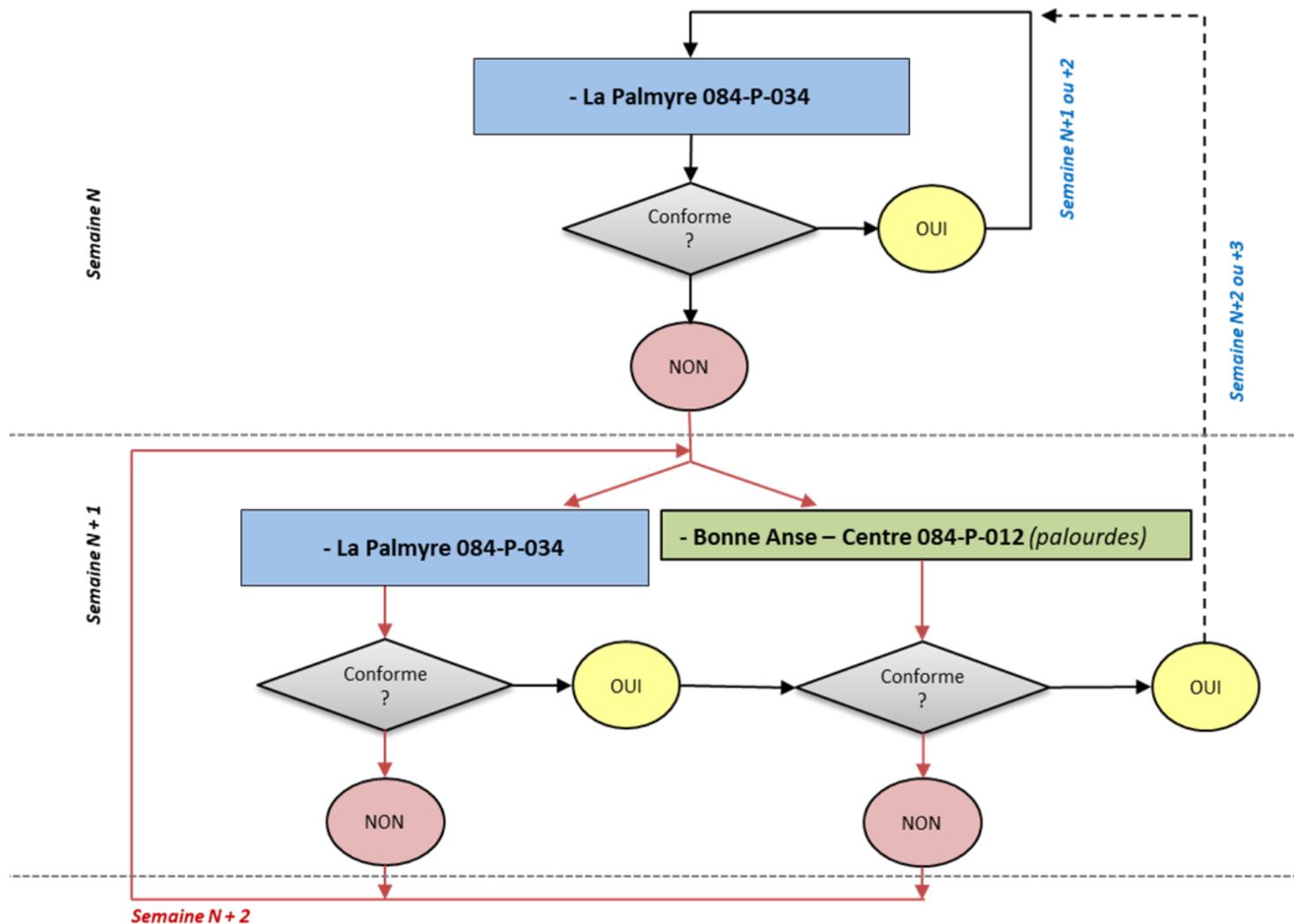


LIEU	LATITUDE	LONGITUDE	SUIVI
083-P-015 - Cotard	45.77514	-1.11126	EAU
083-P-025 - Mus de loup (a)	45.79780	-1.14026	COQUILLAGE
083-P-061 - Cotard(a)	45.77552	-1.11351	COQUILLAGE

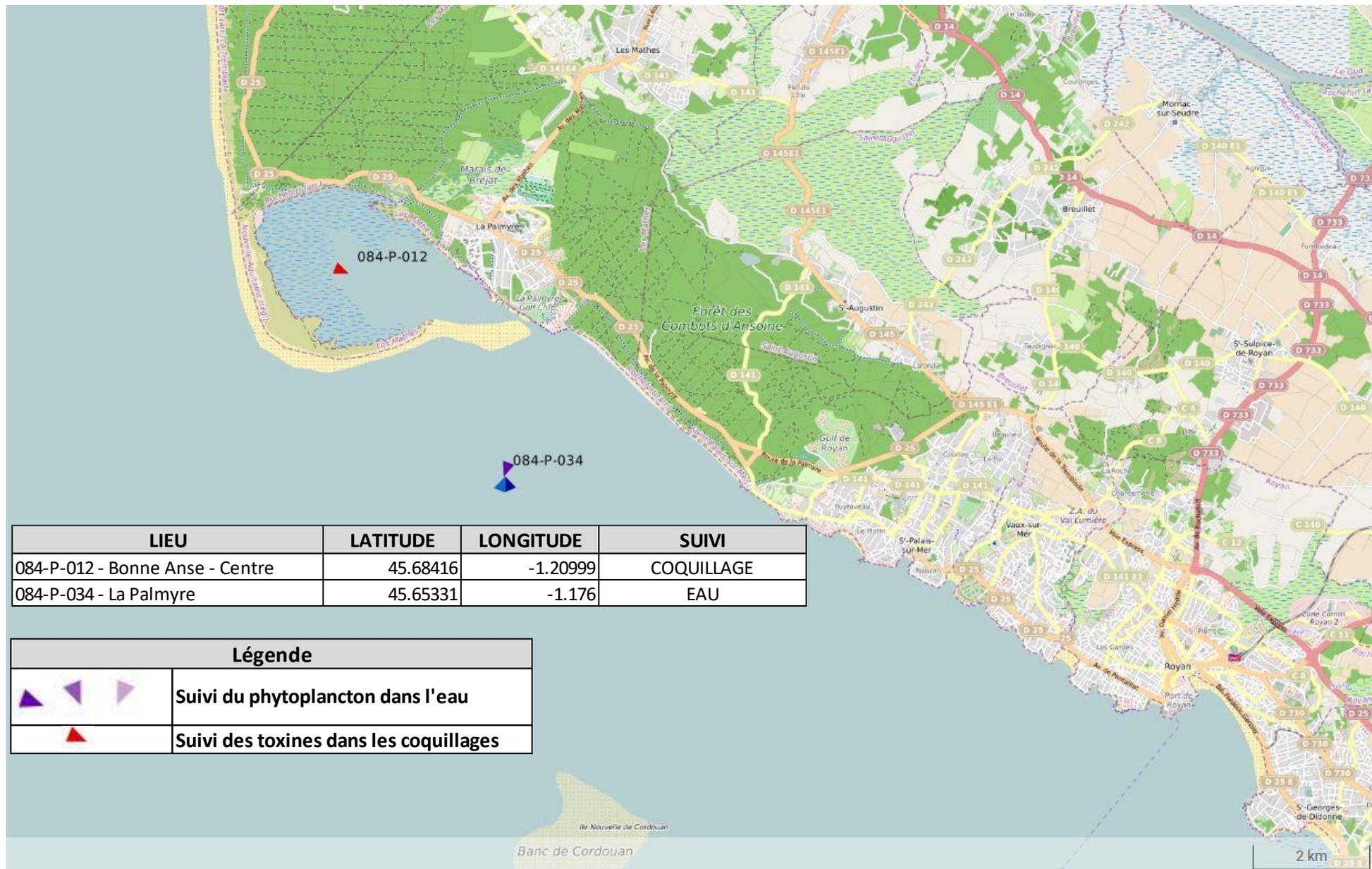
Légende	
	Suivi du phytoplancton dans l'eau
	Suivi des toxines dans les coquillages

### 3.10. Suivi côtier – zone 084 / Aval et large de la Gironde

Suivi côtier : *Dinophysis* / *Alexandrium* / *Pseudo-nitzschia*



**Remarques du LER :** exploitation saisonnière du point 084-P-012 Bonne Anse – Centre. Ouverture : juillet année n à mars de l'année n + 1.





FIN du document